

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté la résolution numéro Ri-2025-11-1879 concernant le

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2026

lesquelles auront lieu **à 19h30** aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) :

20 janvier	21 juillet
17 février	18 août
17 mars	15 septembre
21 avril	20 octobre
19 mai	17 novembre
16 juin	15 décembre

NOTE : À moins d'avis contraire, ces séances auront lieu au siège social de la Régie intermunicipale d'incendie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4^e jour du mois de décembre 2025.

Irène King,
directrice générale et greffière-trésorière